

Permis concernant la durée du travail octroyés

Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr)

- Jowa SA, Boulangerie, pâtisserie, 1227 Carouge
boulangerie, boulangerie-express, logistique et pâtisserie
60 ho
1^{er} avril 2001 au 6 avril 2002 (renouvellement)
- Boulangerie Industrielle SA (BISA), 1222 Vésenaz
boulangerie, pâtisserie
86 ho ou f
1^{er} janvier 2001 au 3 janvier 2004 (modification)

Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Boulangerie Industrielle SA (BISA), 1222 Vésenaz
boulangerie, pâtisserie
86 ho ou f
1^{er} janvier 2001 au 3 janvier 2004 (modification)
- Jowa SA, Boulangerie, pâtisserie, 1227 Carouge
boulangerie, boulangerie-express, logistique et pâtisserie
60 ho
1^{er} avril 2001 au 6 avril 2002 (renouvellement)

Travail continu

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 24, al. 2, LTr)

- Telehouse (Suisse) SA, 1204 Genève
services informatiques et clients
2 ho, 2 f
7 janvier 2001 au 10 janvier 2004
- Ciments Vigier SA, 2603 Péry
Centrale de commande
1 ho
18 mars 2001 au 20 mars 2004 (modification)

- Ciments Vigier SA, 2603 Péry
Installations de cuisson, mouture du cru, mouture de charbon et du ciment,
service du pont-roulant
14 ho
18 mars 2001 au 20 mars 2004 (modification)
- Oerlikon Batteries Industrielles SA, Boudry, 2017 Boudry
Empâtage et fonderier
16 ho
18 février 2001 au 23 février 2002

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

1^{er} mai 2001

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail